

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU MERCREDI 6 MAI 2015**  
**HOTEL DE VILLE, BEX**

---

**Présidence** : Monsieur Pierre Athanasiadès

**Excusés** : Mmes Chantal Bussien, Catherine Cosandey, Christa Aeschlimann,  
Odette Dupont Bonvin, Helena Desarzens ainsi que MM Eric Maendly et  
François Gillard

**Sans excuse** : Mme Manuela Pirali

---

Après les salutations d'usage et l'appel, le Président excuse l'absence du Municipal Olivier Pichard et demande la nomination d'un ou d'une remplaçante de la secrétaire du conseil, Mme Catherine Chavan, absente pour cette séance. Le conseiller J-O. Budry assurera l'intérim et le Président annonce une modification à l'ordre du jour avec l'ajout d'un postulat.

Cette modification ayant été acceptée, l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT
2. PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER P. DEVANTHERY S'AGISSANT DU CONTROLE DES COMPTES COMMUNAUX
3. POSTULAT DU GROUPE AVANÇON "ECLAIRAGE PUBLIC AU BAS DU CHATEL"
4. RAPPORTS DES COMMISSIONS
  - 4.1 Sur le préavis no 2015/04 concernant la modification de plusieurs articles des statuts de l'Association Intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont  
Rapporteur pour la commission des finances M. P. Devanthéry
  - 4.2 Sur le préavis no 2015/05 concernant le projet modifié du réaménagement de la route de Rivarotte  
Rapporteur pour la commission des finances M- J.-M. Dubois  
Rapporteur pour la commission ordinaire M. P. Droz
  - 4.3 Sur le préavis no 2015/06 concernant l'installation de production d'énergie par panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du nouveau collège de la Servanne  
Rapporteur pour les commissions des finances et ordinaire Mme V. Moret
  - 4.4 Sur le préavis no 2015/07 concernant le projet d'engagement du personnel d'entretien pour le complexe scolaire de la Servanne  
Rapporteur pour les commissions des finances et ordinaire Mme C. Guérin
5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
6. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

## **1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

Le Président P. Athanasiadès donne connaissance des manifestations auxquelles il a participé, soit : le 68<sup>ème</sup> Trophée du Muveran, la soirée de la chorale du Muguet, la représentation de théâtre de la Compagnie du Scarabex, les assemblées générales de l'ASLB et du cinéma Grain d'Sel. Il mentionne les manifestations auxquelles il participera, soit : l'assemblée générale de l'entraide familiale, le concert de l'Harmonie du Chablais et la réception des jeunes citoyens. Il n'a par contre pas pu répondre positivement aux invitations pour les assemblées générales des Salines Suisse à Bâle et du centre des jeunes le Minot ainsi que du gala "A deux Mains" à Monthey et Mme la Vice-présidente du conseil V. Moreillon l'a remplacé lors du concert de l'Union Instrumentale. Il fait également part de la correspondance reçue.

Pour terminer, il lit un courrier de l'Atelier 08 Architecture ALS Sàrl en réponse au préavis 2015/01 traité lors du précédent conseil.

## **2. PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER P. DEVANTHERY S'AGISSANT DU CONTROLE DES COMPTES COMMUNAUX**

Monsieur le Conseiller P. Devanthery fait part à l'assemblée de sa proposition qui demande d'introduire le contrôle ordinaire des comptes communaux en lieu et place du contrôle restreint actuel.

Monsieur le Syndic P. Rochat propose de faire un rapport lors de la prochaine séance du 24 juin 2015 permettant de prendre position sur cette proposition.

La proposition est acceptée à l'unanimité moins 2 abstentions et renvoyée à la Municipalité pour rapport.

## **3. POSTULAT DU GROUPE AVANCONS "ECLAIRAGE PUBLIC AU BAS DU CHÂTEL**

Madame la Conseillère P. Hediger donne lecture du texte du postulat qui est retranscrit ci-après :

*"Postulat : Eclairage public au bas du Châtel*

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,*

*Ces dernières années, de nombreux nouveaux logements ont été construits au bas du hameau du Châtel.*

*Les piétons et les cyclistes sont dès lors plus nombreux le long de la route entre la ferme de la famille Dufresne et le restaurant La Petite Auberge.*

*Dès que la luminosité baisse, cette route devient dangereuse.*

*Certes, les automobilistes devraient adapter leur vitesse et les piétons se munir de vêtements ou accessoires réfléchissants, mais cela n'est pas toujours le cas.*

*Nous proposons à la Municipalité d'étudier la possibilité de poser des candélabres le long de cette route afin de la sécuriser.*

*Pour le Parti Avançons: Patricia Hediger"*

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz indique que l'étude d'un éclairage public au bas du Châtel avec éventuellement un trottoir franchissable est actuellement en cours et propose de retirer le postulat.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto demande que le postulat soit maintenu.

Soutenu par 16 conseillers, le postulat est transmis à la Municipalité.

#### **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Le Président P. Athanasiadès rappelle aux prochains commissaires que les rapports des commissions doivent aussi parvenir au Président du conseil 48 heures au moins avant la séance.

##### **4.1 Sur le préavis no 2015/04 concernant la modification de plusieurs articles des statuts de l'Association Intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont**

Monsieur le Conseiller P. Devanthéry donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Les deux articles modifiés sont soumis au vote séparément :

L'article 12, alinéa 3 est accepté à l'unanimité.

L'article 17, chapitre 13 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

La discussion étant close, il est passé au vote des conclusions du préavis. Le Conseil communal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le comité de direction de l'ASGIA à procéder à la modification des statuts, soit :
  - article 12, alinéa 2, en passant la durée du mandat de secrétaire à celle correspondant à la législature;
  - article 17, chapitre 13, en augmentant à Fr. 450'000.- pour la durée de la législature le montant du plafond d'endettement.

##### **4.2 Sur le préavis no 2015/05 concernant le projet modifié du réaménagement de la route de Rivarotte**

Monsieur le Conseiller P. Droz donne lecture du rapport de la commission ordinaire. La commission fait une proposition qui demande que le revêtement définitif de cette route soit réalisé après les travaux de construction en cours à Perruet mais au plus tard dans les deux ans.

Monsieur le Conseiller J.-M. Dubois donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Madame la Conseillère V. Moret demande pourquoi le trottoir le long de l'avenue Biaudet reliant la route de Rivarotte à l'école enfantine du Foyer et dont il a été question lors d'un conseil précédent n'a pas été inclus à ce préavis et souhaite qu'il soit réalisé grâce à un crédit complémentaire.

Elle demande également que les trottoirs soient marqués avec une ligne délimitant la circulation de vélos et des piétons, la notion de "petits vélos ou de vélos lents pouvant circuler sur les trottoirs" étant floue et interprétée différemment selon les personnes.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz informe que le trottoir demandé à l'avenue Biaudet est envisagé dans le cadre du budget et probablement étudié lors du démarrage d'une construction devant avoir lieu à l'intersection route de Rivarotte et avenue Biaudet.

Concernant le marquage des trottoirs séparant les vélos des piétons, la largeur de 2 mètres n'est pas suffisante pour faire une délimitation piétons / vélos sans danger et elle n'est pas prévue. Selon le département de la mobilité, les petits vélos ou les vélos lents peuvent emprunter le trottoir.

Madame la Conseillère A. Cretton mentionne que les trottoirs mixtes, même étroits, sont très courants en France et en Allemagne et ne posent aucun problème et elle ne voit pas pourquoi cela ne pourrait pas être fait chez nous.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz trouve que cette cohabitation est dangereuse car les gens ne font pas assez attention mais se renseignera sur les directives en vigueur tout en précisant que le service cantonal de la mobilité met en garde les communes contre ce procédé.

Madame la Conseillère V. Moret dépose un amendement afin que les trottoirs soient marqués pour permette la circulation des vélos et des piétons.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz demande si l'amendement de la commission ordinaire en est bien un puisque les conclusions du préavis n'ont pas été modifiées en conséquence. Il mentionne aussi que les différents bâtiments prévus sur Perruet peuvent être construits sur une période de 5 à 10 ans mais que la Municipalité est attentive à ne faire le revêtement final qu'après les travaux actuellement en cours. Il indique aussi que l'enquête de signalisation a déjà été faite et qu'elle sera refaite si la signalisation des bandes cyclables est possible mais la Municipalité ne pourra pas les faire si le canton les refuse, même si le conseil accepte l'amendement de Madame la Conseillère V. Moret.

Monsieur le Conseiller P. Droz estime que les promesses faites par la Municipalité au sujet du revêtement final sont suffisantes et retire la proposition de la commission ordinaire.

La discussion étant close, il est passé au vote de l'amendement et des conclusions du préavis. Le Conseil communal décide par 16 voix contre, 14 voix pour et 12 abstentions :

- de refuser l'amendement de Madame la Conseillère V. Moret

Le Conseil communal décide à l'unanimité moins 1 voix contre et 2 abstentions:

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la route de Rivarotte;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 2'300'000.-;
- de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique "ouvrage de génie civil et d'assainissement", compte 9141.001 et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 76'700.- par an;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011, modifiées dans sa séance du 26 juin 2013.

Monsieur le Conseiller M. Mundler ne trouve pas correct que tous les conseillers n'aient pas voté puisque le total des voix décomptées lors du vote de l'amendement ne correspond pas au nombre de conseillers.

#### **4.3 Sur le préavis no 2015/06 concernant l'installation de production d'énergie par panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du nouveau collège de la Servanne**

Madame la Conseillère V. Moret donne lecture du rapport commun de la commission des finances et de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Monsieur le Syndic P. Rochat donne une information importante concernant la construction du collège de la Servanne. Suite à un arrêt maladie de l'ingénieur en charge du chantier, il s'avère que toutes les factures n'ont pas été transmises au bureau d'architectes Ferrari et que la situation financière qui a été fournie à la commune n'est probablement pas aussi bonne qu'annoncée. La Municipalité s'engage à tenir informé le Conseil de la situation exacte d'ici la prochaine séance du 24 juin.

Monsieur le Conseiller C. Roessler estime que la pente des panneaux est faible et que les arbres à proximité qui sont très hauts devront régulièrement être taillés pour ne pas faire de l'ombre. Il redoute aussi que les panneaux proposés viennent de Chine et pense plus judicieux de faire cet investissement dans des raccordements à la centrale de chauffe de la Servanne, raccordements qui pourraient selon lui rapporter jusqu'à Fr. 30'000.- par année, au lieu des Fr. 14'000.-, voir Fr. 8'000.- proposé par la RPC, tout cela pour un coût annuel d'intérêts et d'amortissement estimé de Fr. 12'000.-.

Monsieur le Conseiller Pierre Echenard mentionne qu'il n'est pas possible de faire de l'autoconsommation et de vendre en même temps l'énergie supplémentaire au bénéfice de la RPC. Il informe que la confédération avait à fin 2014 plus de 46'000 dossiers à traiter pour la RPC et que ces propres demandes déposées en 2012 n'en sont que vers la 13'000ième place. La demande de la commune serait donc validée selon lui dans 7 ans. Il calcule que l'amortissement de ces panneaux sur 20 ans coûtera Fr. 10'500.- par année pour un rachat de l'électricité produite de Fr. 7'000.- à 9,5 ct le kWh, soit une perte de Fr. 3'500.- par année. Il propose soit de refuser le préavis en demandant à la Municipalité de faire les travaux préparatoires et de revenir avec un préavis lorsque la RPC sera acceptée ou d'accepter le préavis en demandant à la Municipalité de faire les travaux préparatoires tout de suite et de n'installer les panneaux que lors de l'acceptation de la RPC.

Monsieur le Syndic P. Rochat indique que l'autoconsommation est possible jusqu'à ce que la RPC soit attribuée. Cela représenterait 35% de l'énergie électrique du bâtiment, soit une économie d'environ Fr. 9'400.-. Il indique que 10'000 dossiers RPC sont traités par année mais, par prudence, la Municipalité a compté 7 ans avant de l'obtenir. Il précise encore que l'amortissement de tout ce qui concerne le bâtiment est calculé sur 30 ans même pour des objets différents du gros-œuvre.

Monsieur le Conseiller M. Mundler souhaitait demander que le crédit soit inclus dans le crédit global du collège de la Servanne mais au vu de cette nouvelle situation financière incertaine, il propose de renvoyer ce préavis à la prochaine séance du conseil.

Monsieur le Syndic P. Rochat répond que le préavis intervient maintenant car il faut faire le surfaçage du toit qui sera différent selon qu'il y a ou non des panneaux solaires. En cas de report du préavis, le toit ne sera peut-être pas fini pour la rentrée.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto demande à la Municipalité si elle conseille de faire cet investissement maintenant ou s'il faut rester prudent en fonction de la situation incertaine du collège.

Monsieur le Syndic P. Rochat répond qu'en déposant ce préavis la Municipalité estime que ce projet est financièrement viable puisque qu'il est presque autofinancé et que le surfaçage du toit dépend passablement de la décision du conseil.

Madame la Conseillère C. Guérin demande s'il est bien prévu d'installer une centrale de chauffe au bois dans le collège de la Servanne.

Monsieur le Syndic P. Rochat lui répond que c'est bien le cas et que cette centrale est prévue pour les bâtiments de l'église catholique, l'école enfantine de la Servanne et le nouveau collège.

Madame la Conseillère A. Bielman est d'avis qu'il faut attendre une situation financière claire du collège de la Servanne avant de décider de nouveaux investissements qui peuvent avoir des incidences importantes.

Monsieur le Conseiller P. Devanthéry estime qu'il n'est pas cohérent de "chipoter" sur Fr. 200'000.- alors que l'on vient d'accepter un préavis de 2,3 millions, que le collège va coûter 24 millions et que Bex est Cité de l'énergie. D'autre part, il rappelle que toute nouvelle villa sur le canton de Vaud doit produire 30% d'énergie renouvelable.

Monsieur le Conseiller P. Echenard estime que, comme le préavis ne mentionne pas les travaux d'infrastructure pour les panneaux solaires, ceci est compris dans les coûts du collège et il est dès lors possible de faire ces travaux préparatoires sans faire la pose des panneaux.

Monsieur le Syndic P. Rochat lui répond que le toit prévu pour le collège est de type végétalisé et que le vote de ce soir est nécessaire pour faire le changement assez tôt.

Monsieur le Conseiller M. Mundler pense que la pose de panneaux solaires est une bonne chose mais il maintient que le vote devrait être reporté au prochain conseil.

Monsieur le Conseiller P. Devanthéry mentionne que la RPC est actuellement à 18,5 ct le kWh mais ne sait pas ce qu'elle sera dans 7 ans. Il est donc d'avis de ne pas attendre plus longtemps. D'autre part, il ne voit pas quel rapport il y a avec le financement du collège puisque c'est une demande de crédit séparée.

Monsieur le Conseiller Y. Cosandey informe les conseillers que la différence entre un toit végétalisé ou en gravier est de l'ordre de 60 à 70 francs le mètre carré. Cette diminution de coût aurait dû figurer dans le préavis.

Monsieur le Syndic P. Rochat lui répond que selon l'ingénieur il n'y a pas de différence de coût significative. Il précise également que la situation financière du collège de la Servanne promise pour la séance du 24 juin ne sera peut-être pas beaucoup plus précise mais indiquera les objets sur lesquels se portent les risques. Les poursuites juridiques qui pourraient en découler pourraient aussi retarder la clarification de la situation.

Monsieur le Conseiller Y. Cosandey demande quelle est la situation du second-œuvre puisque les factures non prises en compte concernent le gros-œuvre.

Monsieur le Syndic P. Rochat lui répond que le second-œuvre est géré directement par le bureau d'architectes Ferrari et ne souffre donc pas du même problème.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote sur la demande d'ajournement de ce préavis. Le Conseil communal décide par 14 voix pour - sur 11 nécessaires - d'ajourner ce préavis et de reprendre la discussion à la prochaine séance

#### **4.4 Sur le préavis no 2015/07 concernant le projet d'engagement du personnel d'entretien pour le complexe scolaire de la Servanne**

Madame la Conseillère C. Guérin donne lecture du rapport commun de la commission des finances et de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'engagement, dès août 2015, de 2 nouveaux concierges pour l'entretien du futur complexe scolaire de la Servanne.

## **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur le Municipal C. Simeon informe que les travaux préparatoires de la salle multiculturelle avancent bien, qu'il y a une estimation chiffrée et que le plan de financement doit être revu car le crédit accordé par le conseil était sous doté. La recherche de financement par des tiers sera effectuée d'ici septembre et ce n'est qu'à ce moment qu'un crédit complémentaire éventuel sera demandé.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT informe que, grâce au label Cité de l'énergie de la commune de Bex, Postfinance a donné deux fois Fr. 20'000.- pour deux emprunts de 5 millions fait auprès de cette institution dans le cadre d'une action.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz informe que les intempéries survenues dernièrement ont fait déborder un nant du côté des Plans et ont provoqué des glissements de terrain nécessitant l'engagement du personnel communal. Pour information, il indique que le débit de l'Avançon était à son maximum de 21,5 m<sup>3</sup>/s alors qu'en octobre 2000 il avait atteint 37,7 m<sup>3</sup>/s. Mais le lit de l'Avançon devra être contrôlé car il semble s'être élevé.

## **6. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

Madame la conseillère V. Moreillon demande si les places de dépose aménagées à la hauteur de l'école du Foyer à l'avenue Biaudet pourraient devenir des places de stationnement hors des heures scolaires.

Monsieur le Conseiller M. Mundler demande qu'une signalisation adéquate soit mise en place à l'intersection de la route du Châtel et du chemin d'accès à la garderie Croc'Pom considérant cet endroit comme dangereux.

Il demande aussi que le chemin piétonnier qui passe sous le pont CFF de la route de Massongex allant à la zone industrielle soit sécurisé rapidement avec des obstacles protégeant les piétons et un sens alterné pour les voitures.

Monsieur le Conseiller P. Droz regrette que de la Diane, seul relief de tradition locale, ne soit pas mentionnée dans la liste des manifestations.

Madame la Conseillère S. Zuber remercie Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz d'avoir fait poser un panneau d'affichage aux Dévens, et même d'en avoir rajouté un second.

Madame la Conseillère J. Warpelin demande s'il n'est pas trop tard, en vue de la prochaine floraison, pour réparer les dégâts perpétrés sur les plate-bandes de la route du Simplon.

Elle souhaite que les propositions de dates pour les commissions soient systématiquement mentionnées sur les préavis.

Monsieur le Conseiller D. Pasche demande s'il n'est toujours pas possible d'étendre les heures d'ouverture de la déchetterie, particulièrement le samedi, conformément à sa propre demande déjà faite lors d'un précédent conseil.

Madame la Conseillère A. Cretton demande que la route d'Aigle soit équipée de poubelles pour déjections canines, ceci jusqu'à la route des Dévens.

Monsieur le Conseiller F. Meili revient sur un article paru dans le journal communal et concernant les ramoneurs. Selon la loi, il est obligatoire de poser un crochet antichute sur les cheminées. Or, le ramoneur effectue régulièrement le ramonage depuis l'intérieur. En plus, les ramoneurs n'ont pas encore été formés à l'utilisation du matériel adéquat de sécurité. Il espère donc que la Municipalité relaiera son mécontentement ou fera un rectificatif dans le journal communal.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon propose qu'une solution de remplacement de la secrétaire du conseil soit envisagée à l'avance afin de palier à son absence éventuelle.

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry demande quel projet est déjà envisagé pour le chemin des Arembords, un montant étant déjà prévu dans le plan financier.

Il souhaite également savoir si le conteneur de déchets verts placé en haut du chemin de Boton sera remis en place après son nettoyage.

Monsieur le Conseiller P. Carminati remercie Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz pour avoir fait éparer les bords de la route de Vasselín mais il déplore que la motion demandant la réfection de cette route soit restée dans un tiroir. Il demande avec insistance et pour la seconde fois que les trous de cette route soient au moins rebouchés en attendant mieux.

### Réponses

Monsieur le Syndic P. Roachat assure à Madame la Conseillère J. Warpelin que les propositions de dates de réunion seront systématiquement ajoutées aux préavis.

Monsieur le Municipal P. Dubois informe Monsieur le Conseiller F. Meili qu'il va se renseigner au sujet du ramonage et lui rendra réponse prochainement.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz répond à Madame la Conseillère V. Moreillon que c'est volontairement que la Municipalité n'a fait que des places de dépose et non des places de parc, craignant que des voitures ne restent même pendant les heures scolaires. Il se dit ouvert à faire un essai mais à revenir en arrière si la règle n'est pas respectée.

En réponse à Monsieur le Conseiller M. Mundler, il précise que l'accès à la garderie Croc'Pom est du domaine privé sur lequel n'intervient pas la commune. Concernant une signalisation indiquant des enfants à proximité, il consultera son collègue en charge de la signalisation. Il lui précise également que le passage de la route de Massongex sous la voie CFF sera fermé à la circulation automobile (excepté vélos et piétons), ceci afin d'éviter les accidents de croisement, de rendre les sorties de la zone industrielle plus faciles et d'éviter les accidents entre les véhicules trop haut et le parapet du pont CFF qui est passablement endommagé.

En réponse à Madame la Conseillère J. Warpelin, il informe que la plate-bande endommagée à la route du Simplon ne sera pas réensemencée et que l'origine des dégâts est inconnue mais peuvent avoir été occasionnés par un long camion.

Pour Monsieur le Conseiller D. Pasche, il mentionne que l'horaire de la déchetterie a été étendu d'une demi-heure en semaine mais que cela n'est pas possible le samedi à moins de payer beaucoup plus cher ou d'y mettre des employés communaux.

Il a pris note de la demande de Madame la Conseillère A. Cretton pour les poubelles canines en espérant que les gens les utiliseront.

Concernant la demande de Monsieur le Conseiller J.-O. Budry par rapport aux conteneurs de déchets verts, celui du chemin de Boton ne sera pas remis en place suite à une demande de voisins et aussi à cause du contenu qui ne peut pas être valorisé car contenant trop d'autres déchets. D'autres conteneurs du genre vont aussi disparaître, les gros déchets verts devant être apportés à l'ancien stand de tir et les petits déchets pouvant être compostés par ceux qui possèdent une villa.

Le projet relatif au chemin des Arembords ne concerne que la partie route du Châtel partant depuis l'accès à la garderie Croc'Pom jusqu'au noyer et la première intersection de chemin des Arembords. L'élargissement réalisé doit être légalisé et un trottoir séparé de la route sera réalisé sur cette portion.

En réponse à la demande de Monsieur le Conseiller P. Carminati, il informe que des travaux de réfection du tapis de la route de Vasselín pourront être entrepris dans deux mois environ lorsque le chantier en cours sur ce secteur sera terminé.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon propose que le point concernant le remplacement de la secrétaire du conseil en cas d'absence soit transmis à la commission qui révisé le règlement du conseil communal.

Monsieur le Conseiller P. Echenard demande pourquoi le passage sous voie de la route de Massongex n'a pas été envisagé en un sens unique au lieu de le fermer.

Monsieur la Municipal P.-Y. Rapaz annonce encore le marché aux géraniums du vendredi 8 et samedi 9 mai au parc de la grande salle.

Monsieur le Conseiller F. Meili trouve très cavalier la façon peu transparente de fermer le passage sous voie de la route de Massongex, regrettant que la commission de circulation n'ait pas été consultée ou que d'autres solutions n'aient pas été envisagées.

Monsieur le Syndic P. Roachat précise que la première idée était de mettre une perte de priorité sur la route de Massongex par rapport à la route industrielle principale afin de favoriser l'accès à cette dernière, mais cela a été refusé. Le canton a aussi investi dans les giratoires près de Cablofer et celui proche de l'entrée d'autoroute dans le but d'un accès à la zone industrielle par la partie sud-est.

Monsieur le Président P. Athanasiadès annonce que la prochaine séance aura lieu dans le nouveau collège de la Servanne.

Tous les conseillers ayant reçu une réponse à leur question ou intervention, le Président clôt la séance à 21 h. 25 non sans avoir au préalable transmis les remerciements et salutations d'usage.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

  
P. Athanasiadès  
Président

  
J.-O. Budry  
Secrétaire ad intérim  
po C. Chavan



CONSEIL COMMUNAL DE BEX  
Commission des Finances

**Rapport de la Commission des Finances sur le préavis 2015/04 concernant la modification de plusieurs articles des statuts de l'Association Intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 15 avril afin d'étudier le préavis ci-dessus. Le délégué de la Municipalité, M. Pierre-Yves Rapaz était présent à notre séance et nous l'en remercions.

**Considérations générales.**

Ce préavis a un caractère d'urgence car l'Association du Stand de Tir des Grandes Iles d'Amont à St-Triphon (ci-après : ASGIA) a approuvé le préavis relatif au remplacement des installations de tir Polytronic pour le montant de CHF 430'142.--.

Dans ces statuts le plafond des emprunts d'investissement étant fixé à CHF 50'000.-- par année, il y a lieu de modifier le montant précité en l'augmentant à CHF 450'000.-- par législature. (Article 17, ch. 13)

**Impacts financiers**

Actuellement la commune de Bex a participé pour un montant de CHF 69'368.-- en 2013 et d'environ CHF 44'000.-- en 2014 selon la répartition intercommunale. A ces dépenses s'ajoute l'amortissement du prêt LIM dont l'échéance est prévue en 2018, pour une somme de CHF 33'600.-- .

Il est convenu avec l'ASGIA, selon notre délégué de la Municipalité, M. Pierre-Yves Rapaz, que l'amortissement du nouveau prêt ne se fasse que lorsque le prêt LIM sera entièrement remboursé.

L'impact financier pour la commune de Bex est nul puisque la charge d'intérêt et d'amortissement induite par le nouveau prêt sera inférieure à l'actuel prêt LIM. Enfin, le plafond d'endettement est fixé non plus par année mais par législature.

**Conclusions.**

Notre commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 2015/04 telles que présentées.

  
Pascal Devanthery  
Membre de la commission

Bex, le 29 avril 2015



CONSEIL COMMUNAL DE BEX  
Commission des Finances

**Rapport de la Commission des Finances sur le préavis 2015/05 concernant le projet modifié du réaménagement de la route de Rivarotte**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 15 avril afin d'étudier le préavis ci-dessus. M. le Syndic Pierre Rochat, ainsi que M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz étaient présents à notre séance et nous les remercions des renseignements qu'ils nous ont donnés et des réponses à nos questions.

**Considérations générales.**

Comme mentionné dans notre rapport courant mai 2014, l'aménagement de la route de Rivarotte est une nécessité dans les meilleurs délais, tant pour assurer la sécurité des piétons que pour la mise en état des collecteurs, des conduites, de l'éclairage public, du marquage et de la signalisation.

**Considérations financières.**

Il apparaît d'emblée que cet investissement est une nécessité.

Le coût de ces travaux a été calculé sur la base de devis estimatifs et non sur des soumissions, par conséquent nous demandons à la Municipalité, de consulter le conseil Communal, si après rentrées des soumissions, le coût des travaux s'avère supérieur aux attentes.

Divers services, bénéficiaires des fouilles (gaz, électricité, téléphone) paieront chacun un montant en proportion avec leur utilisation de la fouille. Ce montant encore inconnu ira en déduction des coûts, ainsi que la subvention de l'ECA pour l'extension du réseau d'eau potable.

Il faut cependant rectifier le paragraphe 11, « ingénieur civil », du préavis : le détail des honoraires correspond à des montants TTC au lieu de HT. Par contre le total de 134'000.Fr. HT. est juste.

Cet investissement, qui est échelonné sur deux ans, rentre dans la planification financière des projets de la Commune.

**Conclusions.**

Notre commission, à l'unanimité des membres présents, ne voit aucune raison de retarder cet investissement et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 2015/05 telles que présentées.

Bex, le 29 avril 2015

Jean-Michel Dubois  
Membre de la commission

## **Rapport de la commission ordinaire chargée nommée pour le Préavis 2015/05 Aménagement de la Route de Rivarotte**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères Messieurs les Conseillers,

La commission ordinaire s'est réunie le 23 avril 2015 en présence de Messieurs Emmanuel Capancioni, Pierre Carminati, Eric Meandly et Pierre Droz.

Madame et Messieurs Christine Blatti Villalon, Olivier Pichard Municipal, Nicolas Pfund et Fabrizio Ragno étaient excusés.

Monsieur le Municipal Pierre-Yves Rapaz était également présent. Nous tenons à le remercier vivement pour toutes les réponses et les informations apportées sur ce dossier.

### **Objet du préavis et procédure**

Ce projet a été mis à l'enquête du 11 février au 12 mars 2015. Aucune opposition n'a été formulée, seules quelques questions posées par des riverains ont fait l'objet de réponses satisfaisantes de la commune.

Ce préavis est une deuxième version, il répond aujourd'hui parfaitement aux règlements Cantonal et Communal.

Cette route est une desserte d'une zone qui se densifie rapidement avec la construction d'immeubles et de villas mitoyennes au lieu-dit Perruet. Elle n'est en principe pas une voie de transit.

### **Route et voirie, infrastructures et marquages :**

La question de la modération de la vitesse a été évoquée mais le comptage des véhicules et les contrôles de vitesse opérés, ne permettent pas de qualifier cette route en zone 30 à l'heure.

La structure comporte deux trottoirs de 2 mètres réservés aux piétons, aux petits vélos ainsi qu'aux poussettes. La piste centrale de 4,50m permet tout juste aux voitures de se croiser. Cela ne sera pas le cas avec un car ou un camion. La configuration des trottoirs permet de rouler, le cas échéant, sur ces derniers pour les croisements difficiles. La largeur de la chaussée sera ramenée à 3,50 m par la mise en place de chicanes de 10 m avec ornement floral, et ainsi modérera encore la vitesse.

Un soin particulier sera apporté aux raccords bitumeux avec ceux existants, sur la route du Grand Saint-Bernard et la route du Simplon, ceci par souci pratique et esthétique.

L'éclairage est réalisé par la pose de 18 candélabres LED. Le prix indiqué, qui est environ 20% plus cher que celui mentionné dans le premier projet, inclut cette fois les fouilles.

Toutes les infrastructures eaux claires-eaux usées, électricité, gaz et communications sont adaptées en fonction des besoins.

Un marquage clair comprenant des bordurettes créant des différences de niveau mettra en évidence les accès des chemins perpendiculaires à la route.

**Financement :**

Il faut remarquer que les coûts de ce préavis sont basés sur des estimations et non sur des devis rentrés

**Délai et réalisation :**

Les travaux devraient débuter en fin d'année 2015 et se poursuivre durant environ dix-huit mois.

Tenant compte des travaux en cours pour les constructions dans la zone Perruet, la commission propose sous forme d'amendement de réaliser les travaux du revêtement final, dès que ces constructions seront terminées, au moins, lorsque les gros œuvres seront achevés.

**Amendement :**

La commission propose de réaliser le revêtement final de la route et les trottoirs lorsque les gros œuvres des travaux des constructions en cours, seront terminés ou dans un délai maximum de 24 mois après la fin des travaux du présents devis.

**Conclusion :**

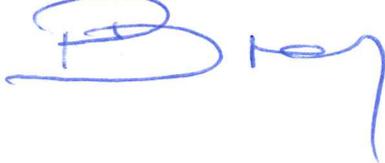
Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose, à la majorité, d'accepter les conclusions suivantes :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la Route de Rivarotte;
- d'autoriser la municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de CHF. 2'300'000.-- ;
- de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie et d'assainissement » Compte n° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de CHF. 76'700.-- par an ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011 – 2016 que le conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011, modifiées dans sa séance du 26 juin 2013.

Pour la commission

Bex, le 6 mai 2015

Pierre Droz



## **Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis 2015/06 concernant l'installation de production d'énergie par panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du nouveau collège de la Servanne.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 22 avril 2015 en présence de Mmes Christa Aeschlimann, Judith Warpelin et M. Mariano Giorgianni ainsi que la soussignée. Mme Sandrine Moesching - Hubert s'étant excusée.

Nous tenons à remercier Monsieur le Syndic Pierre Rochat et Mme la Municipale Eliane Desarzens qui étaient présents lors de cette séance et qui ont répondu à toutes nos questions.

Il a été décidé, d'un commun accord entre la COFIN et la commission ordinaire, qu'un seul rapport serait établi dans le cadre de ce préavis.

Tout d'abord, nous rappelons que lors de l'élaboration du programme de la Servanne, la pose des panneaux solaires n'avait pas été évoquée en raison du coût déjà important du projet. Toutefois, la Commune peut maintenant constater qu'après soumissions rentrées, le coût global est inférieur à ce qui avait été projeté et cela a pu permettre à la Municipalité de proposer ce nouveau préavis.

La commission soulève que l'amortissement financier des panneaux solaires a été calculé sur 30 ans afin que les crédits de la Servanne et celui dont il est question dans ce préavis soient liés, mais est-il bien judicieux d'amortir une installation sur 30 ans alors qu'elle ne nous est garantie qu'environ 15 à 20 ans aujourd'hui ?

La Municipalité nous a expliqué sa démarche à propos de l'unique offre provenant du Groupe E qui se justifie par le fait que c'est l'adjudicataire en matière d'électricité pour les travaux de la Servanne. Il serait difficile d'avoir une deuxième entreprise qui se charge de ce poste dans la même construction. De plus, le 50% du montant demandé représente uniquement le coût des panneaux solaires, l'autre moitié étant des travaux qui devront être en partie obligatoirement fait par le groupe E. C'est pourquoi M. Rochat s'est engagé auprès de la commission à demander au Groupe E d'autres offres pour la fourniture des panneaux. Notre commission est favorable à ce que, autant la qualité des panneaux que leur provenance soit pris en compte afin de minimiser notre emprunte écologique, ceci dans un but éthique et écologique que notre label "cité de l'énergie" nous impose.

La commission a relevé qu'il aurait été judicieux de poser également des panneaux thermiques afin de ne pas utiliser inutilement du gaz l'été pour l'eau sanitaire. Malheureusement, cette installation n'ayant pas été prévue au début du projet, les conduites ne peuvent maintenant plus être adaptées.

La commission propose qu'un relevé du rendement des panneaux solaires soient posés dans le bâtiment scolaire afin de sensibiliser les élèves et de permettre des travaux en rapport avec les énergies renouvelables.

### Considérations financières :

Dans le préavis, le rendement annuel est calculé uniquement dès l'obtention de la RPC. La municipalité a cependant choisi la possibilité de faire de l'auto-consommation jusqu'à et après obtention de la dite RPC soit pas avant 5 ans selon renseignements pris au Canton de Vaud auprès de M. Bernard Vaucher. Il est à noter que le pont RPC Vaud est épuisé et que la RPC fédérale n'est pas rétroactive.

Compte tenu de ces éléments, si l'on estime que nous toucherons la RPC dans 7 ans, le calcul du retour sur investissement sera :

Avant RPC, durant les 7 premières années : Frs 9'403.00 par année

Dès obtention de la RPC, durant les 13 années suivantes : Frs. 13'672.00 par année

Les chiffres permettant d'arriver à ces montants sont en mains de la Commission des Finances et de la Commission Ordinaire.

La commission tient à rappeler aux membres du conseil communal que notre Commune fait partie du concept de Cité de l'énergie et cette installation nous permettra de continuer notre chemin vers la validation de ce label. Cette opération n'est pas financière mais bel et bien écologique, de manière à nous distancer encore un peu des énergies fossiles.

En conclusion et après analyse des différents éléments et des réponses reçues, la commission ordinaire et la commission des finances vous recommandent, à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis No 2015/06 tel que présenté.

Pour la Commission :



Valérie Moret

Bex, le 29 avril 2015

*Préavis 2015/07*

## **Projet d'engagement du personnel d'entretien pour le complexe scolaire de la Servanne, rapport de la commission ordinaire et de la commission des finances**

Monsieur le Président du Conseil,  
Madame et Messieurs les Conseillers,

La Commission ordinaire, composée de Mmes et MM Sylvianne Zuber, Geneviève Grenon, Jean-François Cossetto et Yves Cosandey, ainsi que la soussignée, se sont réunis mardi 21 avril pour étudier le préavis 2015/07.

Madame Eliane Desarzens, Municipale, était présente pour répondre à nos questions et nous l'en remercions.

Elle nous précise que la Municipalité a décidé de présenter l'engagement des concierges via un préavis bien que le montant figure au budget 2015. La société Wetrok a été mandatée afin d'évaluer le nombre d'équivalents temps plein (ci-après ETP) nécessaires pour l'entretien du complexe scolaire de la Servanne sur la base des documents et plans fournis par la commune. Au final, le résultat de cette analyse correspond à l'estimation de la Municipalité.

Une partie de la commission propose que la municipalité revoie l'ensemble de l'organisation des concierges. En effet, l'analyse établie par la société spécialisée Wetrok a été demandée uniquement pour le nouveau collège. Pourquoi ne pas profiter de demander une analyse pour l'ensemble des bâtiments communaux ? Cela permettrait de définir clairement le temps de travail et le cahier des charges du personnel pour chaque bâtiment avec ses spécificités. Sur cette base, les ressources en personnel et l'organisation des concierges pourraient être revues et aménagées en fonction des sites et de leur occupation notamment nocturne. De plus, les commandes de matériel groupées limiteraient certainement les frais.

Dans le nouveau complexe, les nouvelles salles de gym seront ouvertes durant la journée et également en dehors des heures de classe, y compris en soirée. L'entretien des extérieurs n'a pas été comptabilisé dans l'évaluation, car ils nécessiteront peu d'heures de travail (peu de surface verte).

Mme Desarzens précise que l'horaire de ces concierges correspondra à ceux en usage dans les autres bâtiments scolaires d'une part, et qu'il est envisagé d'engager un responsable de site et un concierge d'autre part. La commission souhaite que les sélections soient faites en fonction de compétences techniques et de qualifications nécessaires pour compléter l'équipe déjà en poste.

La commission demande si 2 ETP suffiront : la Municipalité fera appel à des auxiliaires si nécessaire, ou augmentera l'effectif d'un demi ETP si les 2 postes ne suffisent pas : un point de la situation sera fait fin 2015. La commission souhaite que les heures effectuées par les auxiliaires ne dépassent pas le demi-poste supplémentaire recommandé par l'étude.

Bien que la commission ait pris note que la municipalité a conservé des dossiers intéressants à la suite d'un engagement fin 2014, elle souhaite qu'il y ait une mise au concours afin d'élargir l'éventail des candidats.

Selon les informations obtenues par la Commission des finances, un montant de Frs 165'000.- charges comprises sera inscrit au budget 2016 pour les salaires des 2 concierges du Collège de la Servanne. A cela s'ajouteront quelques dizaines de milliers de francs pour les produits d'entretien et les machines. Le coût de l'entretien du collège, estimé dans le préavis à Frs 250'000.-/an, pourra donc probablement être revu à la baisse

En conclusion, la commission ordinaire et la commission des finances vous recommandent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter les conclusions du préavis No 2017/07.

Pour la commission des finances



Anne Biemann

Pour la commission ordinaire



Carole Guérin

## **Complexe scolaire de la Servanne**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Le 25 mars 2015, soit une semaine après le dernier Conseil communal, nous avons reçu du bureau d'ingénieurs civils Kälin & Rombolotto SA un courrier nous avisant de la cessation d'activité au 31 mai 2015 de M. Boris Rombolotto, ingénieur qui avait la charge du chantier du complexe scolaire de la Servanne.

En arrêt maladie et pas joignable depuis mi-mars, M. Rombolotto n'a pas été en mesure d'assurer le suivi du chantier sur le plan administratif.

A l'annonce de cette nouvelle, nous avons demandé au bureau Kälin & Rombolotto d'établir au plus vite une situation financière précise, de concert avec le bureau d'architectes Ferrari.

Le 15 avril une séance d'information a eu lieu à Montreux dans les bureaux de M. Daniel Willi, notre BAMO (bureau d'aide au maître de l'ouvrage) à laquelle participaient : ce dernier, M. Kälin associé de M. Rombolotto et Mme Doublier de son bureau qui suivait le chantier en duplex, M. Birraux du bureau Ferrari ainsi que M. Bridevaux et moi-même pour la commune de Bex.

A cette date, nous avons été informés que :

- M. Rombolotto était toujours en congé maladie et ne répondait pas aux convocations ;
- A fin 2014 il n'avait pas fait suivre au bureau Ferrari pour paiement, des situations du gros œuvre et les demandes d'acomptes y relatives.
- Des modifications de méthodes d'exécution avaient été décidées oralement avec l'entreprise sans avertir le maître d'ouvrage des incidences financières qu'elles engendraient.

Lors d'une nouvelle séance de travail le 29 avril dernier, réunissant les mêmes personnes, nous avons pu constater que d'importantes différences existaient entre la soumission initiale et les métrés.

Dans le but de clarifier cette situation, nous avons mandaté notre BAMO, M. Daniel Willi, pour contrôler la cohérence de la soumission, ainsi que certains métrés. Simultanément il a été demandé à l'entreprise adjudicatrice sa pleine collaboration afin de faciliter ce travail d'analyse.

D'ici au Conseil communal du 24 juin 2015 une situation claire devrait pouvoir être établie et si nécessaire, la Municipalité devra revenir auprès du Conseil avec des propositions d'ajustement de l'enveloppe financière du complexe scolaire de la Servanne qui inclura la zone sportive.

Il va de soi que la Municipalité se réserve le droit d'exiger des dépens au bureau d'ingénieurs Kälin & Rombolotto SA, lauréat du concours avec le bureau d'architecte Jean-Baptiste Ferrari, s'il s'avère que l'ingénieur a commis des fautes professionnelles dans le cadre de son mandat.

Pierre Rochat, syndic